CDEN du 5 juillet 2022

Département de l'Hérault

Compte rendu du SNALC

Présents : M. MOUTOUH (préfet de l'Hérault), M. MAUNY (IA-DASEN), M. BOST (DAASEN), M. CALVAT (Vice-président Conseil Départemental), M. MAILLE (ligue de l'enseignement 34), M. CRISTOL (canton Montpellier 5), Mme SEBBAR (personnalité qualifiée Préfecture), M. BOURREL (Carnon-Palavas), M. DOUTREMEPUICH (Sallelles de la Selle), Mme DELDEM (DDEN), M. HERRADA (directeur des moyens éducatifs - Conseil Départemental), Mme GELY (gestionnaire 1D), M. MUNIER (SME 1er degré et collèges), Mme DURAND / Mme ARNAUD BOUGRAB / M. BOUEN / Mme BARYLO (FCPE).
OS : FO, FSU, SNALC, SNE, UNSA, SUD.

➢ **Déclarations liminaires :** FO / UNSA / SNALC / SUD / FSU / DDEN.
M. le Préfet remercie pour les prises de parole. Aucun commentaire n'est fait.

1. *Rythmes scolaires*

La DDEN estime qu'il est hypocrite de conserver une loi alors que 99% des écoles fonctionnent à 4 jours.
La DDEN et la Ligue préfèrent la semaine de 4 jours et demi.

Contre : FO
Abstentions : FSU, SNALC, SUD, SNE

2. *Ajustements carte scolaire*

Introduction de M. le DASEN

M. le DASEN indique que les situations qui remontent du terrain sont traitées : on ajuste par rapport aux données chiffrées plus sûres. Les retraits et implantations d'emplois en septembre sont à la marge.
Il affirme qu'il a le souci de ne pas trop « préempter » sur les remplaçants.
La préparation de rentrée s''annonce de manière plus positive cette année, avec 65 autorisations d'emploi de contractuel pour des contrats de 12 mois, avec un vivier pratiquement atteint. Le travail est fait avec l'INSPE / FDE pour recruter des étudiants engagés dans un master enseignement. Il n'y a pas eu de déclenchement par Pôle emploi. Les contrats seront signés fin août : un courrier leur sera envoyé pour acter ce contrat.
Le travail sur les stagiaires et contractants est en finalisation.
Par rapport au document préparatoire de ce CDEN, M. le DASEN ajoute 0.25 de décharge pour l'école Louise Michel à Sète en régularisation (suite à ouverture). C'est un oubli de février.

Discussion

. Sur la situation de Rostand Lunel : les chiffres des inscrits n'engagent pas une ouverture aujourd'hui mais elle sera en surveillance pour septembre.
. Murviel les Béziers : 1 suppression a été actée en février mais une vérification a été faite et elle sera au comptage de rentrée.
. Le SNALC obtient la mise en surveillance de l'école Jules Simon à Montpellier, car les effectifs sont déjà hauts.
. Une 1/2 décharge de mesure exceptionnelle à Bédarieux est demandée pour accompagner la perte de classe.
M. le DASEN est en contact avec les élus du territoire et la décision de retrait d'emploi n'a pas augmenté les

effectifs / classe (22 élèves contre 21 avant fermeture). L'école est une école de plus de 10 classes et cela ne multiplie pas le multi-niveaux. En octobre, une rencontre aura lieu avec les élus et l'IEN pour aborder conjointement l'école, le collège et le collège de St-Gervais. L'évolution du service public dans ce secteur va être étudié. Il rappelle qu'une hausse de population ne se traduit pas forcément par une hausse du nombre d'élèves à scolariser. Il concède néanmoins 0.25 de décharge supplémentaire pour accompagner la réflexion de l'an prochain sur le secteur.

. Sur la situation à la Grande Motte, avec une fermeture de classe à l'école publique et l'implantation d'un groupe d'écoles privées, le Préfet répond qu'il y a une liberté sur l'enseignement privé. Néanmoins, la situation est délicate car cela impacte en effet l'établissement public et il faut travailler sur l'attractivité du public. Un dialogue avec le maire va être mené pour maintenir l'école publique.
M. le DASEN a rencontré M. le Maire de la Grande Motte : l'école et le collège sont envisagés dans ces discussions. Ce sont des problématiques de tailles critiques qui impactent le 2nd degré avec des CS plus nombreux.
M. le VP du CD indique son inquiétude concernant les effectifs du collège de la commune. En 2020, 48 élèves sur les 68 de CM2 ont bien été inscrits au collège. Cette question ne sera pas modifiable par une resectorisation car cela complexifierait la vie des familles ou d'un autre collège à quelques kilomètres. Travailler sur la question de l'attractivité est essentielle : la stratégie d'évitement du collège de la Grande Motte est assez flagrante. Il n'y aura pas de re-sectorisation avec Pérols cela dit.

. La FCPE demande quelle est l'évolution pour St Gervais : M. le DASEN rappelle que c'est une UPP à petits effectifs (5 divisions). Les divisions ne sont pas ouvertes pour des dérogations. 7 dérogations pour les 4 premiers motifs (Handicap / soins médicaux / boursiers / fratrie) ont été accordées pour ce collège sur 13 demandées. Pour les motifs de convenance personnelle, elles ont été refusées. Le projet d'inclusion des élèves de SEGPA ne doit pas être mis en péril par une hausse des effectifs par classe.

Liste des écoles où il y aura comptage à la rentrée après les vérifications :

Sérignan maternelle
Nissan primaire
Jacou maternelle et primaire Restinclières
Maternelle Pignan
Maternelle Baillargues
Primaire de Soubès
Maternelle de Canet
Elementaire Roustand Lunel
Primaire Paty / Maternelle Aubrac Montpellier
Maternelle Chaplin Mtp
Maternelle Vasco de Gama Mtp
Primaire Cazilhac
Primaire Pomérols
Maternelle Lespignan
Murviel les Béziers
Jules Simon Mtp
Ronsard Mtp

Contre : SNALC / FO / SUD
Abstentions : UNSA / SNE / FSU

3. Pour information : ajustements collèges demandés par le SNALC

Ouvertures : 5ème et 4ème à Mistral Lunel, 6ème Jean Moulin Sète, 5ème Joffre Montpellier, 5ème Aiguerelles Montpellier, 4ème les Pins Castries, 5ème Marcel Pagnol à Sérignan, 5ème Etang de l'Or à Mauguio

Fermetures : 5ème (2) à Port Marianne, 6ème à Lansargues (double sectorisation), 4ème aux Escholiers de la Mosson à Montpellier (M. le DASEN recevra en audience si cette demande est faite via le CE => elle aura lieu de 12 juillet), 6ème aux Aiguerelles.

4. Renouvellement DDEN :

Pour : UNSA / SNE
Abstentions : FSU / SNALC / SUD.

5. Questions diverses :

- Postes de **maîtres G non pourvus** au mouvement ? le DASEN suit chaque poste spécifique (comme les ULIS non pourvues) et il accompagne cela et procédera à des ajustements.

- Sur la **double sectorisation de certains quartiers** : les régulations sont en cours mais il n'y a pas de bilan à ce stade. M. le DASEN ne s'engage pas sur un bilan à la rentrée. M. le VP du CD rappelle que le CD sectorise mais n'affecte pas les élèves. C'est une nouveauté dans le département dans le cadre de l'ouverture de Port-Marianne et sur Mistral (St Just et Luniel Viel ont la possibilité désormais d'inscrire les enfants à Mistral Lunel => 10 familles de futurs 6èmes ont fait ce choix). Cela a contribué à une perte de division à Lansargues qui atteignait sa capacité d'accueil. M. le DASEN rappelle que cela répond aux attentes des familles de proximité et aussi de classes moins chargées en effectifs (Mistral étant en REP).

- Une **double sectorisation est-elle envisageable sur Palavas et La grande Motte** ? M. le VP du CD répond qu'il est attaché à la mixité sociale dans les collèges. Les enfants de Palavas sont inscrits à Pérols qui est loin d'être saturé (ce qui n'était pas le cas de Lansargues où les enseignants estimaient que la saturation approchait). A Pérols, la capacité est de 26 divisions : il y en a 20 aujourd'hui. C'est un collège où il y a de la mixité. Il ne faut pas supprimer cette mixité et mettre en difficulté Pérols. M. le VP du CD est favorable à une double sectorisation dans un but général et non pour répondre uniquement aux demandes de familles. Or, des familles de La Grande Motte ont choisi d'inscrire leurs enfants dans le privé au Grau du Roi. La zone du Boucanet (30) était auparavant rattachée à la Grande Motte : est-ce possible de revenir à cette situation ? M. le VP du CD indique que cela se fait fréquemment dans les zones limitrophes avec des échanges financiers. La problématique est la même à Marsillargues qui a perdu 250 élèves vers un nouveau collège du Gard. La situation n'est pas simple. M. le VP du CD est prêt à travailler avec le Gard, il n'y a pas d'à priori. M. le DASEN indique que la structure d'accueil est aussi vue pour avoir une souplesse pédagogique, le but n'étant pas d'atteindre le maximum de cette dernière.

- Sur la **double sectorisation Joffre / Clémence Royer** : elle a été rendue visible et elle a été actée mais elle existait auparavant.

- **Scolarisation des mineurs non accompagnés** ? 191 Mineurs non accompagnés ont été scolarisés : 7 à Béziers et 184 à Montpellier. 45 sont non scolarisables car le retard est trop important et ils sont pris en charge par des structures autres (associatives).
  10 modules de 72h sur 6 semaines ont été mis en place. Certains NNA font 2 modules pour consolider les bases de français. Cela est pris en charge par le CASNAV.

M. le VP du CD remercie le maire de Montpellier et la ville pour la gestion de ce dossier sensible et complexe : cela est notre devoir légal et moral. Pendant de nombreuses années, il était difficile de trouver des locaux décents. En quelques semaines, le terrain à La Blanquette a été trouvé par M. le Maire et un centre d'accueil a été construit et accueille aujourd'hui des familles. Les OS rappellent la loi, qui oblige la scolarité des jeunes de moins de 16 ans mais également la formation des 16-18 ans. D'après elles, seule une minorité de ces derniers est évaluée. « Qui peut penser qu'un enfant n'est pas éducable ».

- Le SNALC demande si les **contractuels alternants** déchargeront des adjoints ou à nouveau des directeurs à la rentrée ? Peut-on avoir la liste des postes concernés, ainsi que celles des postes PES bloqués, promise en GT directeurs ?

M. le DAASEN rappelle ce que sont les contractants (102 PES plein temps / 81 mi-temps). Pour le stage filé, un jour par semaine, le lundi, ils remplaceront des directeurs. Ensuite, pour les 12 jours restant dans l'année, répartis en deux stages, l'un fin septembre-début octobre et l'autre au printemps, ce seront des remplacements autres de personnels en stage.
Le SNALC regrette le maintient sur la décharge directeur, qui va générer du travail supplémentaire au lieu de leur permettre d'avoir du temps pour diriger leur école. Rappelons que l'an dernier, lors d'un GT Formation, il avait été dit que ce serait évité et que les décharges d'adjoints seraient privilégiées à celles des directeurs…

- Le SNALC demande quel est le nombre **d'enfants ukrainiens actuellement scolarisés** en primaire et dans le second degré ? Quelle est l'évolution des moyens d'accueil par rapport à février ? Des retours de terrain relatent l'absence d'aide aux enseignants.

196 enfants ukrainiens d'âge primaire sont scolarisés (57 en maternelle et 139 en élémentaire), 103 vont au collège et 51 au lycée. 400h ont été financées (lycée Joffre, Agde, Léonard de Vinci). M. le DASEN indique que l'accompagnement est effectif avec le CASNAV. La montée n'a pas été progressive : mais elle a été en flèche sur une période. L'évaluation a pu être retardée et la prise en charge a été diverse ce qui explique les difficultés. M. le DASEN indique qu'il n'est pas étonné de ces remontées mais le travail est fait en concertation avec les acteurs territoriaux. Ces enfants n'ont pas été dispersés totalement pour avoir des points de repère. Le logement a pris du temps. Un maire rend hommage aux enseignants, qui ont été très attentifs et engagés et ont fait honneur à l'Education Nationale.

- Le SNALC revient sur **St Gervais** : nos représentants du collège nous ont fait part d'une situation des plus tendues par rapport à la fermeture d'une classe. La mobilisation continue est très suivie par la communauté éducative, mais aussi par les élus et citoyens du secteur. L'établissement, conçu pour accueillir 130 élèves, en compte aujourd'hui 120 ; les refus de dérogation motivés par un manque de place laissent sceptiques les acteurs de terrain ; M. le DASEN a-t-il infléchit sa position sur cette fermeture en milieu rural ?

M. le DASEN Prévoit une projection pluri-annuelle de territoire avec une première rencontre début octobre.
Le SNALC insiste sur la particularité de cet établissement : c'est l'ensemble de la commune, qui est une commune rurale, qui est impactée par cette décision. Il demande le réexamen de cette situation.

- La FCPE rappelle l'annonce d'un **rapport sur les PIALS** lors du dernier CDEN.

Le DASEN répond qu'il ne s'agit pas d'un rapport mais juste d'un état des lieux. Il explique que, pour fonctionner, un PIAL a besoin d'un outil, de formation et d'accompagnement des pilotes.
En ce qui concerne l'outil, 59 équivalents temps pleins sont créés, donc s'il y a un problème, c'est moins à cause du nombre d'ETP qu'aux absences des AESH et aux difficultés pour en recruter. Il répond à une question concernant le non renouvellement de certains AESH : c'est parce que ces personnes ne conviennent pas aux missions.
Il procédera à des ajustements en cours d'année car un PIAL vit (il y a des entrées et des sorties d'élèves) et le but d'un accompagnement est d'aller vers l'autonomie, donc certains élèves peuvent ne plus avoir besoin d'AESH.